Vol. XXIX. Saint-Boniface, Manitoba, 3 Janvier 1900. No. 7.

ABONNEMENTS
Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:
1ere insertion, par ligne...... 12 cts
Chaque insertion subsequente 8 "
N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sepultures seront insérees au taux de 25 cents chacune.

AVIS
En ce qui concerne les annonces pour la France, on est prié de s'adresser à M. le Directeur de l'agence générale de publicité, No. 11, Rue du Pont Louis-Philippe (près l'Hôtel de Ville) Paris, qui a seule le Monopole et la responsabilité exclusive des annonces.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur

LE MANITOBA
EST PUBLIE
TOUS LES MERCREDIS
A SAINT-BONIFACE, MAN.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

BÉRUBÉ & CIE,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

L'ANNÉE SAINTE

OUVERTURE DE LA PORTE DU JUBILÉ PAR S. S. LÉON XIII

Suivant la liturgie romaine, Notre Saint Père le Pape a ouvert solennellement à la basilique vaticane la porte du jubilé, dimanche dernier.

On appelle à Rome le jubilée: l'année sainte. Pour en faire l'ouverture, le Pape, ou, pendant les vacances du Siège, le doyen des cardinaux, va en cérémonie à Saint-Pierre et procède à l'ouverture d'une porte qui est murée, et qui ne s'ouvre que dans cette circonslance. Il prend un marteau d'or et en frappe trois coups en disaut; "Aperite mihi portas justitiæ,'etc.,et l'on démolit la maçonnerie. Le Pape se met à genoux devant cette porte, pendant que les pénitenciers de Saint-Pierre la lave avec de l'eau bénite; ensuite il prend la croix, entonne le "Te Deum" et entre dans l'église avec le clergé. Trois cardinaux-légats, que le Pape a envoyés à trois autres portes, les ouvrent avec le même cérémonial; elles sont aux églises de Saint-Jean de Latran et de Sainte-Marie-Majeure. Cela se fait tous les 25 ans, aux premières vêpres de Noël; le lendemain matin, le Pape donne la bénédiction en forme de jubilé ou d'indulgence.

Lorsque l'année sainte est expirée, on referme la porte la veille de Noël. Le Pape bénit les pierres et le mortier, pose la premiere pierre, et y met douze cassettes pleines de médailles d'or et d'argent; la même cérémonie se fait aux trois autres portes.

C'est cette majestueuse cérémonie que S. S. Léon XIII a présidée dimanche dernier, dans les vestibules de la cathédrale de Saint-Pierre, superbement décorée pour la circonstance. Les officiers pontificaux, les membres des corps diplomatiques, la fine fleur de la noblesse romaine et plusieurs invités étaient présents.

LETTRE DE M. L'ABBÉ CORBEIL

DAWSON CITY, 14 nov. 1899.

A Sa Grandeur Mgr Langevin, O.M.I.. Saint-Boniface.

Monseigneur,

Il n'y a que quelques jours que je suis revenu de mes missions. J'ai visité mes mineurs du Last Chance, Hunker et Dominion. J'avais un chien* pour tirer mon traîneau sur lequel j'avais mis ma chapelle, ma petite valise et mes deux couvertures.

Sur le Last Chance Creek j'ai eu 60 personnes à la messe; la cabine où je célébrais, bien que la plus grande de tout le creek, pouvait à peine contenir tout ce monde. Sur le Dominion, j'ai donné place dans la cabine à près de 80 personnes; les autres, une douzaine, ont dû retourner chez eux sans messe, n'ayant plus de place à leur donner dans la cabîne. Quand je dis une place à leur donner, j'entends, entrer et se tenir debout, pressés les uns contre les autres comme des sardines dans une boîte. Voilà ce qui me force à me bâtir deux chapelles sur le Last Chance et le Dominion. Comme le Rev. Père Gendreau me dit qu'il n'a pas d'argent pour bâtir, j'ai pris moi-même la responsabilité de ces constructions, et je n'ai demandé que le Frère Dumas pour faire ces travaux; je me charge moi-même des dépenses.

J'ai donc sur le Dominion une cabine qu'un mineur m'a offert; je bâtirai ma chapelle auprès; j'aurai près de 300 catholiques dans un rayon de quatre à cinq milles, avec plus de 90 Canadiens-Français dans un espace de deux milles. Je vivrai au milieu d'eux comme un vrai curé de campagne, ayant pour distraction de bûcher mon bois, charroyer l'eau, faire ma cuisine. Ma cabine est une des plus belles des environs; elle a 14 pieds par 17½, et haute de 10, avec des chassis de quatre vitres chacune. C'est presque du luxe. Entre les pièces de bois, je vois bien le jour à quelques endroits, car la mousse, en séchant, est tombée. mais j'en remettrai d'autre, puisque la mousse est le seul mortier en usage sur les creeks. Je suis très content des arrangements pour l'hiver. Je préfère vivre au milieu des mineurs et de leur vie, si je puis faire plus de bien, que de rester à Dawson, même temporairement, où l'on peut facilement se passer de moi.

Je vous assure qu'il y aura l'hiver courant deux belles missions établies sur le Last Chance et le Dominion.

O. CORBEIL, Ptre.

NAUFRAGE DANS LA RIVIÈRE YUKON

A Sa Grandeur Mgr Langevin, Archevêque de Saint-Boniface.

Monseigneur,

Aujourd'hui je m'empresse de vous donner quelques détails sur le terrible accident du steamer Stratton, propriété de M. Alex. McDonald, à bord duquel le Père Desmarais s'en revenait avec place gratuite. Les froids nous ont pris cette année 15 jours plus tôt que l'année dernière. Le steamer descendait péniblement le Yukon au milieu de glaçons flottants, louvoyant avec difficulté à travers les banquises.

Le 24 octobre dernier à minuit le bateau s'est trouvé pris dans les glaces, pressé, écrasé; il a fini par disparaître sous la glace avec un bruit effrayant causé par l'explosion de la bouilloire et les craquements de la coque écrasée par les banquises. Les passagers ont eu juste le temps de sauter sur la glace mouvante qui les environnait, puis le bateau a sombré avec toute sa cargaison et la malle dans une profondeur de 30 pieds d'eau

C'est un vrai miracle qu'il n'y ait pas eu de perte de vie. Le Père Desmarais vient d'arriver après avoir marché 140 milles, souffrant de la faim, du froid et de la fatigue. Il a perdu tout ce qu'il avait, même sa soutane et son bréviaire. Il était parti d'ici avec $800: il a emprunté $1,000 à Montréal pour ses achats, et tout est perdu! Mais que le bon Dieu soit béni!

P. E. GENDREAU, O.M.I.

Chronique de la Province

(De nos correspondants particuliers)

SAINTE-ANNE-DES-CHENES

M. Joseph Finnigan, fils de M. James Finnigan, de cette paroisse, rendait son âme à Dieu, après sept semaines de maladie supportée avec toute la résignation chrétienne. Il était âgé de 17 ans.

Le 21 décembre il dormait du sommeil de la mort. Jeune homme catholique, la mort ne l'a point pris au dépourvu; il reçut le saint viatique, le pain des forts, en présence de plusieurs personnes.

Les funérailles ont eu lieu le 23 décembre, à notre église. Le service fut chanté par M. l'abbé Giroux. Une foule nombreuse entourait sa dépouille mortelle. Nos sympathies les plus sincères à la famille. UN AMI.

SAINT-ADOLPHE

—Notre paroisse a eu de bien belles fêtes. Nous avons rarement entendu une musique aussi belle que celle qui s'est fait entendre à Noël et au Jour de l'An. On a interprété avec justesse et brio la messe de Werner; Mde Coupez tenait l'orgue; Mde McDougall et Mlle Laporte étaient les solistes, le tout sous la direction de M. George L'Evêque.

Au Jour de Noël, le R. P. Couture, S. J., du Collège de Saint-Boniface, est venu nous donner le sermon. L'Enfant-Dieu naissant dans la crêche de Bethléem, le mystère de la Rédemption qui s'accomplit en cette nuit bénie, lui ont fourni un thème qu'il a magnifiquement développé. La messe a été chantée par M. Turcotte. Ce dernier doit être chaleureusement félicité pour le développement qu'il imprime à la paroisse et pour les succès qui couronnent ses efforts.

M. Frédéric Villeneuve, de Régina, est passé ici l'autre jour, en route pour Montréal.

LA GUERRE

Le correspondant militaire du "Standard" à Londres, qui suit les opérations à la suite du général Buller, décrit les circonstanses qui ont amené la perte des canons anglais dans l'engagement de Colenso, le 15 décembre. Le colonel Long, paraît-il, a établi ses batteries, sous le feu de l'ennemie, à 800 verges de la rivière et à 1,250 verges des canons boers. Le colonel Long a soutenu le combat pendant une heure et demie, c'est-à-dire jusqu'au moment où ses munitions ont été épuisées ses pertes devenaient si nombreuses que les canons ne pouvaient plus être bien servis. Les hommes se sont alors réfugiés dans un ravin, où ils ont bientôt été rejoints par deux compagnies du régiment de Devonshire. Plus tard dans la journée, ils ont été cernés par des détachements de Boers qui avaient traversé la rivière pour somner les Anglais de se rendre. La plupart des soldats, cependant ont pu s'échapper et regagner les positions anglaises."

D'après une dépêche de Sterkstroom au "Times," les Boers concentrent toute leurs forces disponibles dans l'espoir de capturer Kimberley.

Le fait que la crise actuelle est considérée comme très grave, dans certains milieux, est démontré par une circulaire signée par l'attorney général Webster, le procureur général Finlay et le général Evelyn Wood, adjutant général de l'armée anglaise. Cette circulaire dit que la situation actuelle des affaires de l'Etat est si critique depuis que la plus grande partie des troupes régulières sont employées hors du royaume, qu'il devient absolument nécessaire d'augmenter le nombre des régiments de volontaires. Tous les hommes de loi, dit la circulaire, que l'âge ou des fonctions officielles n'empêchent pas de prendre du service dans la milice, devraient s'engager dans le Inns of Court ou tout autre régiment de volontaires.

Dans une conversation, M. Leyds, l'agent du Transvaal, a dit que les Boers étaient amplement approvisionnés d'armes et de munitions, et qu'ils avaient assez de fusils Mauser pour en donner deux à chaque homme, et autant de fusils Martini-Henry.

Une dépêche de Cape Town rapporte qu'une épidémie a éclaté parmi les mules américaines dont 1,100 sont à la ferme Stillenbosch; 26 ont été tuées et 78 ont été isolées.

LE CONTINGENT CANADIEN

Le major O'Gilvie et 39 hommes de la Batterie "B" ont offert volontairement leurs services comme membres du second contingent pour le sud de l'Afrique.

Le capitaine E. Laliberté, de la batteric de campagne de Québec, a aussi offert volontairement ses services pour le second contingent et son offre a été acceptée.

Les armes suivantes seront fournies aux hommes du régiment canadien: un fusil Lee-Enfield, No 303, une baïonnette épée et un revolver calibre 44.

Le Manitoba.

Mercredi 3 Janvier 1900

Une Nouvelle Bévue du "Telegram"

Le "Telegram" de lundi, premier janvier, a publié, concernant la question scolaire, un article contre lequel nous protestons avec la plus grande énergie.

Nous protestons contre les assertions de cet article et contre la pensée qui l'a dicté. Tout y est faux. Au surplus, nous nions au "Telegram" le droit de parler au nom d'un gouvernement qui n'existe pas encore et qui n'a pas eu l'occasion de faire connaître, comme tel, sa pensée.

L'acte du "Telegram" est plus qu'une impertinence. C'est une intervention illégitime. Un gouvernement nouveau a le privilège de pouvoir formuler en paix son programme et l'exposer à son heure. Ce droit, ceux surtout qui se prétendent les amis de ce gouvernement, doivent le respecter.

Il serait également injuste de faire remonter, sans autre renseignement, la responsabilité d'une pareille frasque à ceux qui selon toute vraisemblance, seront appelés à former la nouvelle administration.

C'est pour respecter nous-mêmes ce droit et pour obéir à cette règle de justice envers autrui que nous bornons, pour le moment, nos remarques à ces protestations.

Nous exprimons toutefois l'espoir que le programme du futur gouvernement ne sera pas celui que trace la feuille de Winnipeg.

Si cet espoir devait être déçu, nous n'avons pas la moindre hésitation à dire dès aujourd'hui qu'une telle politique n'aurait pas notre adhésion.

Quoique l'on dise autour de nous, au-dessus ou au-dessous de nous, nous n'avons pas lutté pendant dix ans pour la sauvegarde des libertés fondamentales de notre pays pour les laisser maintenant aller à la dérive parce qu'une nouvelle administration arriverait au pouvoir. Si nous avons désiré un changement, c'est parce que ce changement devait, dans notre pensée, être le signal d'une ère meilleure.

L'article du "Telegram" donne à réfléchir. Nous suspendons néanmoins notre jugement. Nous prions nos amis d'en faire autant. L'heure ne peut tarder à sonner où les incertitudes devront cesser.

Lacheté et Fourberie

La duplicité germe et fleurit dans la presse libérale comme en pleine serre. En voici un exemple.

Le Manitoba a expliqué, avant et depuis l'élection, que si le vote catholique allait du côté de M. Greenway, on l'interpréterait, en dehors de nous, comme une adhésion au règlement de 1896. Nous avons démontré la justesse de nos prévisions en citant l'opinion de la presse libérale surtout.

Le "Temps" lui-même écrivait à la date du 9 décembre: "Les Canadiens-français ont voté pour M. Greenway... Cela est significatif. Les Canadiens ont voté pour M. Greenway parce qu'il leur avait donné des preuves de son bon vouloir..."

Donc, dans l'opinion du "Temps," les Canadiens ont voté pour M. Greenway parce qu'ils étaient satisfaits de lui.

Avant de passer à une autre citation du même journal, notons que l'assertion que "les Canadiens-français ont voté pour Greenway" est fausse. La victoire des libéraux dans les circonscriptions dites françaises, est due au vote des électeurs non-français.

Maintenant, une autre citation du "Temps." Celle-ci se trouve dans son édition du 11 décembre:

"Greenway n'est pas battu parce qu'il a opprimé et spolié les faibles, mais justement parce qu'il a commencé à rendre justice et donné *satisfaction* aux faibles."

Il ressort donc de ce langage que l'interprétation par le "Temps," du résultat des élections dans les circonscriptions françaises est que ce résultat indique la satisfaction de la minorité.

Quant à nous, nous avons pris le soin de protester, avant et depuis l'élection, contre cette interprétation. Tous nos écrits sont empreints de cette pensée. Le 20 décembre, entreautres occasions, nous disions en propres termes que nous prenions plaisir à penser qu'en 1899, pas plus qu'en 1896, le peuple n'avait pas eu l'intention d'absoudre M. Greenway et qu'il devait avoir agi sous l'influence de quelque méprise. Or, le "Temps" d'Ottawa, nous fait dire "que puisque les catholiques ont voté pour Greenway, c'est qu'ils sont entièrement satisfaits du règlement scolaire et que leur vote règle l'affaire pour toujours."

Le "Temps" nous prête ici son propre langage et sa propre attitude, aussi bien que celle de ses congénères. C'est inoui d'audace et de perfidie.

Nous n'avons jamais dit que le vote des catholiques aux récentes élections "réglait l'affaire pour toujours." Nous avons au contraire affirmé que notre droit primait tous les faits et toutes les interprétations qu'on en pouvait donner Au lendemain même de l'élection nous avons fait entendre de nouveau, sans attendre les objurgations du "Temps," nos réclamations et exprimé l'espoir qu'elles recevraient l'attention du nouveau gouvernement Et voilà qu'on nous fait dire que "tout est parfait!"

Que la presse qui a poussé notre population dans l'impasse nouvelle où elle se trouve, ait donc au moins le courage de prendre la responsabilité de ses paroles et de ses actes. Qu'elle n'ajoute donc pas la lâcheté à la fourberie.

Mais à quoi bon nous étonner! Lâcheté et fourberie, les deux choses ne vont-elles pas toujours ensemble?

Vérité vs Mensonge

Nous avons toujours pris le rédacteur de "L'Echo de Manitoba" pour un vulgaire polisson. L'article qu'il a publié la semaine dernière, et qui a pour titre "Les Incorrigibles!" n'est pas fait pour modifier notre opinion.

Comme sottise, prétention stupide et canaillerie obstinée, c'est une perfection.

Cela ne nous surprend point: le boueur n'a jamais porté de gants blancs et le champignon ne sentira jamais la rose.

"L'Echo" se place, pour combattre, sur un terrain qui lui convient parfaitement, mais où le respect de nos lecteurs et de nous-mêmes nous défend de descendre.

Aussi, il n'y aurait aucune réponse à faire si à cette débauche de langage ne s'ajoutaient des malhonnêtetés qui appellent une réfutation catégorique.

Par exemple "L'Echo" dit:

"La minorité catholique a voulu prouver qu'elle mettait le souci de la cause des écoles avant tout autre chose, elle a sans doute possible fait connaître son intention et sa ferme volonté de soutenir loyalement et fermement le parti quelqu'il soit "qui sera disposé à lui accorder justice."

L'idée que "L'Echo" veut ici mettre en relief est celle qu'il a déjà exprimée. Il veut absolument faire croire au peuple que le parti libéral s'est montré "disposé à nous rendre justice." C'est un mensonge impudent, visible à l'œil nu!

On sait quel a été le rôle ignominieux joué par le parti libéral dans cette tristement célèbre question scolaire, où l'on a voulu trafiquer de nos consciences de catholiques et de nos cœurs de Français comme s'il ne s'était agi que de ballots de marchandises.

Qui a passé la loi maudite? Le parti libéral. Essaierez-vous de le nier?

Qui a arrêté dans sa marche le bill réparateur, considéré comme une "loi de vie" par l'épiscopat canadien, et notamment par le pasteur des persécutés? Le parti libéral. Essaierez-vous encore de le nier?

Qui a plus tard effectué un règlement condamné par l'Eglise? Le parti libéral. Etes-vous capable de dire le contraire?

Qui vient de déclarer intangible la loi injuste? N'est-ce pas M. Greenway?

Qui vient de dire que la question des écoles est réglée? N'est-ce pas M. Laurier?

Et malgré cela vous affirmez que le parti libéral est "le seul" à donner des preuves de "bonne volonté!"

Effronté saltimbanque!!

Le parti conservateur, comme corps politique, n'a eu qu'une fois l'occasion de légiférer sur la question scolaire et il présenta aux chambres une loi de résurrection pour la minorité. Le parti libéral pouvait contribuer à la passation de cette loi; il l'a tuée traîtreusement!

Des gens de bonne volonté comme cela, la minorité n'en a pas besoin.

"L'Echo" dit aussi que la minorité s'est prononcée pour Greenway aux dernières élections.

Il est archi faux de dire que la minorité, en bloc, a voté pour Greenway. Dans Avondale et Morris, les candidats conservateurs doivent leur victoire au vote français; conservatrice aussi, la majorité du vote français dans Woodlands.

La minorité s'est prononcée aussi contre Greenway dans Carillon, LaVérandrye et Lorne; c'est le vote étranger à notre nationalité qui a fait pencher la balance du côté libéral.

Saint-Boniface a élu un député libéral, dites-vous? Vous savez par quels procédés d'intrigues, d'indélicatesse, de corruption. A bientôt, mes amis!

Quoique vous en disiez, la majorité de nos compatriotes sont ravis de voir Greenway défait. Depuis que la lutte est finie, beaucoup de libéraux nous ont avoué qu'ils avaient voté du côté libéral par traditions de parti, mais que la défaite de Greenway ne les ennuyait pas du tout.

"L'Echo" nous prête l'intention "de fournir à nos amis politiques une porte de sortie" pour leur permettre de se dérober à la question scolaire.

Le 21 décembre 1898 Le Manitoba disait ceci:

"Tout le monde s'attend qu'aux prochaines élections, M. Hugh J. Macdonald va remporter la victoire. Ses amis le disent très haut, et beaucoup de ses adversaires l'admettent. Eh bien! M. Macdonald et son gouvernement, au lendemain de leur installation, se trouveront en face de la question scolaire."

Le Manitoba disait cela il y a un an et il le répète aujourd'hui.

La question scolaire peut se régler; elle doit se régler. Elle va se régler, messieurs de "L'Echo," malgré vos cris, malgré vos bassesses. La démarche plate faite par l'un des vôtres au lendemain de la lutte, n'y aura été pour rien.

Greenway était votre coqueluche avant sa chute; restez avec lui après sa défaite, si vous le voulez. On se passera de vous.

Vous avez voulu régler la question scolaire sur des bases de trahison et de capitulation; nous allons tâcher de la régler sur des bases de loyauté et de justice égale pour tous.

DANS LE MONDE RELIGIEUX

Mgr l'Archevêque a donné le sermon, au Jour de l'An. Il a fait une intéressante et consolante revue des progrès qui se sont accomplis depuis quelques années dans l'archidiocèse. Sa Grandeur a profité de cette occasion pour rendre hommage au dévouement de son clergé. Mgr Langevin a aussi présenté ses souhaits du nouvel an à ses ouailles.

***

Nous regrettons beaucoup d'avoir à annoncer que Dom Benoît, supérieur des Chanoines Réguliers, est malade à l'Hôpital de Saint-Boniface.

***

Le R. P. Drummond, S. J., a été pris d'une forte bronchite, ces jours derniers, et il a dû, lui aussi, se rendre à l'Hôpital.

UN FROMAGE POUR PARIS

L'association laitière du Manitoba vient d'expédier en France, pour l'exposition de Paris, deux échantillons qui méritent une mention particulière.

Ce sont deux fromages, un blanc et un coloré, pesant chacun 70 livres.

Ces fromages ont été fabriqués chez M. Théo. Paré, à Sainte-Anne-des-Chênes, sous la surveillance personnelle de M. C. C. Macdonald.

Au moment de leur expédition ils étaient en condition parfaite. Ils seront conservés à Montréal dans des réfrigérateurs, jusqu'au mois de mars prochain.

Ces exhibits portent comme étiquette, "L'association laitière du Manitoba."

On va aussi préparer des exhibits de beurre qui seront expédiés le printemps prochain.

La société C. M. B. A. de cette ville, a élu dernièrement ses officiers pour la nouvelle année. Ce sont: Président, Son Honneur le Juge Prud'homme; 1er vice-président, M. J. Aldéric Marion; 2ème vice-président, M. J. Bernier; sec.-archiviste, M. Alex. LaRivière; assistant, M. J. A. Cusson; sec.-financier. M. Théo. Bertrand; trésorier, M. Jos. Lecomte; com.-ordonnateur, M. I. Leclair; sentinelle, M. S. Beaulieu; syndics, MM. J. D'Amour, L. Gagné, L. Laurendeau, T. Bertrand et A. Lemieux.



CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Les catholiques de Winnipeg viennent de former un club.

—Dame Rumeur nous annonce deux jolis mariages pour d'ici à quelques jours. Bravo!

—Les employés de M. Gédéon Cinq-Mars, entrepreneur, lui ont présenté un magnifique cadeau à l'occasion du nouvel an.

—Nous accusons réception, avec remerciements, d'un beau calendrier de 1900, offert par M. J. T. Dumouchel, le populaire agent d'assurances.

—Le dernier tirage au "Bazar" a eu lieu mardi le 2 janvier Numéros gagnants: 1er lot, No 3501; 2ème lot, No 1492; 3ème lot, 1483 4 ème lot, No8765.

—M. John Flinn, de Saint-Albert, a récolté, de 40 acres, 1,665 minots de blé; l'avoine a rendu une moyenne de 90 minots à l'acre—L'Ouest Canadien.

—Nous apprenons avec beaucoup de plaisir que M. Liguori Gagné a pu quitter l'Hôpital lundi dernier. Nous espérons en son complet et prompt rétablissement.

—M. et Mde J. Ernest Cyr célébreront mercredi prochain le vingt-cinquième anniversaire de leur mariage. Ils ont, à cette occasion, lancé des invitations pour une soirée.

—Nous commençons aujourd'hui la publication d'un feuilleton de grand intérêt. Tous peuvent s'en permettre la lecture sans le moindre inconvénient; nous sommes sûrs qu'il intéressera vivement ceux qui le suivront.

—M. et Madame Gustave Dubuc, de Saint-Jean-Baptiste, sont venus passer le Jour de l'An chez l'Hon. Juge Dubuc. M. Arthur Lévêque, du Portage du Rat, et M. E. J. P. Buron, de Saint-Jean-Baptiste, ont aussi visité leurs familles à Saint-Boniface.

—Les élèves du collège ont repris leurs travaux depuis hier. La rentrée des classes à l'Académie Sainte-Marie, à Winnipeg, a aussi eu lieu hier. Lundi prochain, à 9 heures du matin, réouverture des classes au couvent de Saint-Boniface et à l'Académie Provencher.

—Les salons de Mgr l'Archevêque étaient ouverts après la grand'messe, au Jour de l'An, et un grand nombre de personnes sont allées rendre leurs hommages à Mgr Langevin et aux membres du clergé. Nous avons eu une température magnifique pour les visites de l'après-midi.

—Il y a quelques jours, M. Wildman, contremaître à la manufacture Guilbault, à Winnipeg, s'est planté un clou en fer au talon. Cet accident l'a conduit à l'hôpital. Pendant un temps les médecins ont douté de sa guérison. Nous sommes heureux d'apprendre aujourd'hui que M. Wildman se porte beaucoup mieux.

—Le nouvel archevêché commence à prendre belle apparence. Les tapisseries sont posées et le peinturage est très avancé. Jeudi soir on a commencé à éclairer avec le gaz acétylène. L'appareil fonctionne très bien et la lumière est belle. C'est M. Aimé Cinq-Mars qui a le contrat pour cette installation. Nos félicitations.

—Les élections des officiers de la cour Taché des Forestiers Catholiques, de cette ville, ont eu lieu la semaine dernière. Chef ranger, Son Honneur le maire Bétournay; vice chef ranger, M. J. Senez; sec.-archiviste, M. A. Prendergast; sec-financier, M. C. A. Lemieux; trésorier, M. L. Gagné; syndics, MM. A. Phaneuf, T. Pelletier et D. Senez.

—A propos du bazar qui vient d'avoir lieu à Saint-Albert au profit de notre nouvelle cathédrale, nous lisons dans "L'Ouest Canadien": Le bazar qui a eu lieu le 18, 19 et 20 du mois courant a été comblé de succès. Le résultat net est de $1,255.15 Nous devons féliciter d'une manière chaleureuse les dames de Saint-Albert qui ont fait preuve d'une si bonne entente et qui ont si bien su prêter leur concours chacune selon ses aptitudes. De là pleine et entière satisfaction de toute part.

DONS A L'HOPITAL

Les Sœurs de la Charité de l'Hôpital Saint-Boniface accusent réception des dons suivants, à l'occasion de Noël et du Jour de l'An: La ville de Saint-Boniface, $100; M. A. Macdonald, $40; M. R. Dixon, $25; M. J. H. Ashdown, $15; M. W. D. Douglas, $5; M. O'Connell, du Tecumseh, $5, M. P. Gosselin, un baril de pommes, gateaux et bonbons; Ogilvie Milling Co., trois sacs de fleur Hungarian, trois sacs d'avoine moulée et une tonne de criblures; M. J. H. Rodgers, un dinde et un saumon; M. O. Monchamp, une dinde; MM. Rocan & Cie, quatre dindes; M. Paré, de Sainte-Anne, deux dindes; H. B. Co., quatre dindes; M. Lee, une boîte de cigares; MM. Bryan & Cie, une boîte de cigares; M. Erzinger, une boîte de tabac et pipes; M. Drewry, cinq caisses de bière; MM. McDonagh & Shea, un baril de bière; M. H. Béliveau, une caisse d'oranges; Mde McIntyre, une caisse de citrons; Mde Galt, thé, raisin et noix; M. R. J. Whitla, un agneau; M. L. J. Collin, bonbons. A tous ces généreux donateurs, elles offrent leurs plus sincères remerciements et leurs meilleurs vœux de bonne année.

PERDUE—De l'autre côté de la rivière La Seine, à St-Boniface, depuis mercredi dernier, une vache sous poil rouge, âgée de 4 ans, les deux oreilles coupées et la corne droite cassée. Toutes informations à son sujet seront reçues avec plaisir par Mme Vve J. Daunais, St-Boniface.



EGOUT RUE DUMOULIN

AVIS EST DONNE que le Conseil de la Ville de Saint-Boniface a décidé de faire un canal d'égoût souterrain sur la rue Dumoulin, depuis la ligne occidentale de la rue Saint-Joseph jusqu'à l'extrémité occidentale de la dite rue Dumoulin, où il se déchargera dans la rivière Rouge, au coût probable de

La Ville émettra des débentures d'améliorations locales pour un montant suffisant pour rencontrer le coût de cet ouvrage et cotisera et prélèvera annuellement une taxe de façade (frontage rate) uniforme sur les propriétés des deux côtés ayant façade ou aboutissement sur la partie de la dite rue Dumoulin où passera le dit égoût, laquelle taxe devra être suffisante pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour rembourser le montant des dites débentures dans l'espace de quinze années.

Et à moins que dans l'espace d'un mois à compter de la publication de cet avis, les propriétaires représentant trois cinquièmes au moins de la propriété immobilière, ayant front ou aboutissant sur le dite partie de la rue Dumoulin qui devra bénéficier du dit égoût, pétitionnent le Conseil à l'encontre de cet ouvrage et de la taxe qui en résultera, la Ville de Saint-Boniface pourra, sans autre avis, procéder à la construction du dit égoût et prélever une taxe spéciale comme susdit. (Par ordre),

THEO. BERTRAND,
Sec.-Trésorier.

Saint-Boniface, 27 décembre 1899.

AVIS.

AVIS EST PAR LE PRESENT DONNE que la "Canadian Bankers' Association" fera application au Parlement du Canada à sa prochaine session pour un acte incorporant la dite association, dans le but de promouvoir généralement les intérêts et l'efficacité des Banques et des officiers des Banques, ainsi que l'éducation et la formation pratique de ceux qui se disposent à prendre de l'emploi dans les Banques, et pour les dites fins, prendre entr'autres mesures, des arrangements pour des conférences, discussions, concours de compositions et examens en rapport avec le droit commercial et sur les opérations des Banques, et pour acquérir, publier et exploiter le Journal de l'Association des Banquiers Canadiens, et pour faciliter, par l'établissement de bureaux de remises ou autrement, l'ajustement et le règlement des balances de Banques.

Z. A. LASH,
Conseil pour la dite Association,
Daté ce 14 novembre 1899.

NOUVELLE MAISON DE PENSION

Les Sœurs de la Charité de l'Hôpital Général de Saint-Boniface, ayant été priées plusieurs fois et en divers temps de prendre en pension de jeunes garçons pour les préparer à la première Communion, tout en fréquentant soit les Classes du Collège, soit celles de l'Académie Provencher tout en restant sous les soins des Sœurs; la Communauté a ouvert à cette fin, des salles propices qui leur permettent de recevoir un bon nombre d'élèves admissibles depuis l'âge de six ans jusqu'à douze.

Les conditions suivantes pourront être modifiées selon les besoins des lieux et des circonstances.

Pension $6.00 par mois.
Blanchissage $1 00.
Literie $0.50.
Pour fréquenter l'Académie Provencher $0.50 par mois.

AVIS.

AVIS est par les présentes donné qu'une application sera faite au parlement du Canada, à la prochaine session du dit parlement, pour un Acte d'incorporation d'un corps religieux qui prendra le nom et sera connu comme "The Holiness Movement (or Church)", et pour autoriser telle corporation à tenir des réunions, et à adopter, faire ou rappeler des constitutions, ou à faire des règlements pour mettre en vigueur la discipline dans la dite église et pour donner à la dite corporation le pouvoir d'acquérir, de recevoir et d'accepter des transports de terrains, d'argent et d'hypothèques, de garanties ou autres propriétés pouvant être requis pour une chapelle ou des chapelles, pour un collège ou des collèges, pour une école ou des écoles ou pour toutes autres fins éducationnelles ayant quelques rapports avec la dite église, ainsi que dans le but d'établir une maison ou des maisons d'imprimerie et de publication en rapport avec la dite église, et pour accorder à la dite association le pouvoir d'entreprendre et de faire des affaires d'imprimerie et de publication, et de lui donner aussi l'autorité et le pouvoir de doter et de supporter telles chapelles, tels collèges et écoles, tel établissement ou établissements d'imprimerie et de publication, aussi bien qu'un dépôt ou des dépôts de livres en rapport avec tel établissement, et aussi d'accepter et de recevoir en son nom corporatif ou autrement la faveur de tout don ou legs par disposition testamentaire ou autrement, et pour conférer à la dite église tous les pouvoirs nécessaires à son objet.

R. A. BRADLEY,
Procureur des requérants.

Daté à Ottawa le 27me jour de novembre A. D. 1899. 6–12

MENACE DE DYPHTERIE

SES EFFETS DÉLABRENT FRÉQUEMMENT LES NERFS FORTS

M. S. McDOUGALL A SOUFFERT PENDANT DES ANNÉES ET SON MÉDECIN LUI DISAIT QUE SA GUÉRISON ÉTAIT IMPOSSIBLE.—DE NOUVEAU FORT ET EN SANTÉ.

Cultivateur et "homme de tout métier," voilà comment M. Salter McDougall se présenta luimême lorsqu'il fut interviewé, dernièrement, par le "News." M. McDougall demeure à Alton, à environ dix milles de Truro, N. E., et d'après sa propre déclaration, il a été transformé en un homme nouveau par l'emploi des Pilules Roses du Dr Williams. Quand il a été questionné par le reporter du "News," M. McDougall a dit: "Je suis trop heureux de vous fournir tous les renseignements dont vous avez besoin Tout ce que je vous dirai ne sera jamais trop bon à la louange des Pilules Roses du Dr Williams. Jusqu'à l'année 1888," continua M. Mcdougall. "j'avais toujours joui d'une bonne santé. A cette époque, j'eus une grave attaque de dyptuérie dont les effets me laissèrent dans une état déplorable; j'avais une douleur persistante au côté gauche, juste au-dessous du coeur, et parfois, le vertige déterminait chez moi des mouvements des mains et je tombais sur le dos, ou le côté. Mon visage, mes mains et mes pieds enflaient et devenait froids. En cet état, je ne pouvais me mouvoir ni les mains ni les pieds, et on devait me conduire comme un enfant. Mon appétit m'avait abandonné et je dormais très peu. J'étais sous les soins d'un médecin, mais je n'en recevais jamais plus qu'un soulagement temporaire. Finalement, je devins si mal que mes amis écrivirent à mon père pour qu'il vient me voir, pour la dernière fois. C'était en janvier 1895 Ce soir là, le médecin déclara à mes amis qu'il ne pouvait rien faire pour moi et qu'il doutait que je pusse passer la nuit. Ce même soir, j'esus un grave accès de vomissement, et évacuait trois morceaux de matière, dont chacun était compact et avait l'apparence du cuir, et avait une longueur d'environ trois pouces. Le vomissement m'étouffait presque et il fallut deux hommes pour me maintenir sur mon lit; mais ensuite, je me sentis plus à l'aise. J'étais dans ce misérable état quand un voisin me conseil la d'essayer les Piluies Roses du Dr Williams. Mon cas était désespéré, mais je décidai de les essayer. Quand je déclarai au médecin que je prenais les pilules il me dit qu'elles ne me feraient pas de bien; que je ne pourrais jamais plus travailler. Mais il se trompait; car l'effet fut merveilleux. Au mois de mars, j'étais capable de sortir et pouvais parcourir une bonne distance à pieds Je continuai à prendre les Pilules Roses du Dr Williams jusqu'à épuisement de dix-sept boites, et elles ont fait de moi un homme nouveau. Ma santé est meilleure qu'elle n'a été depuis vingt ans, et en dépit de la prédiction du médecin, je puis faire n'importe quel montant de gros ouvrages J'attribue ma nouvelle virilité et mon regain de santé au Pilules Roses du Dr Williams, et les recommande avec reconnaissance à tous ceux qui ont une santé chancelante."

AFFAIRES MUNICIPALES

MUNICIPALITÉ DE MONTCALM

Neuvième séance du conseil de la municipalité de Montcalm, tenue le trentième jour de novembre, à Letellier, lieu ordinaire des séances,

Présents: Wm Fraser, préfet; P. R. Pelletier, Louis Ayotte, Alfred Brûlé, Ed Davis; Chrysostôme Bérard et Zotique Clément.

Le greffier lit le procès-verbal de la dernière séance, qui est adoptée sur motion de P. R. Pelletier et Louis Ayotte.

Clément-Bérard: Que le rapport des conseillers Ayotte et Pelletier soit adopté tel que présenté. Adopté.

Pelletier-Bérard: Que la somme de $50 soit payée à M. Sarrasin sur le coût du fossé fait entre les townships 3 et 4; le dit ouvrage a été vendu par les conseillers Ayotte et Pelletier. La balance devant être payée aussitôt l'ouvrage reçu. Adopté.

Clément-Pelletier: Que le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer à Jos. Bacon et autres contracteurs, tout ce qui leur reviendra sur la grade faite dans le chemin connu sous le nom de marais Matte, après le mesurage de la dite grade par l'ingénieur civil. Le secrétaire devra garder $30 pour faire mettre le chemin carossable. Adopté.

Pelletier-Clément. Que tous les ordres donnés par les contracteurs dans les travaux publics soient payés avant les contracteurs eux-mêmes. Adopté.

Clément-Pelletier: Que le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer à ceux qui ont travaillé à la dombe du pont entre les lots 239 et 241, la moitié du montant qui a déjà été payé à chacun, c'est-à-dire 75 centins dans la piastre. Adopté.

Bérard-Pelletier: Que les taxes sur le NW¼ 12-2-1 soient remises à Jos. Jubinville, en considération du malheur subi par lui à cause du feu Adopté.

Ayotte-Brûlé: Que le secrétaire-trésorier soit autorisé à accepter les taxes sur le NW¼ 18-3-1 est, sur une base d'évaluation de $4 par acre. Adopté.

Clément-Pelletier: Que le conseil élu pour l'année 1900 soit autorisé à s'entendre avec le conseil de Morris, et les deux conseils devront visiter les lieux dans la questien de traverser le lac dans la route qui sépare les deux municipalités, à l'est de la rivière Rouge, dans le quartier 4. Adopté.

Clément-Pelletier: Que la somme de $4 soit payée à Louis Gauthier. pour un pont sur la décharge faite par Joseph Morrissette. Adopté.

Pelletier-Ayotte: Que le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer les contracteurs Morrissette et Bacon sur réception du rapport de l'ingénieur, et que si le montant recommandé ne suffit pas pour couvrir tous les ordres non encore payés, un percentage seulement soit payé sur les dits ordres. Adopté.

Davis-Clément: Que la somme de $50 gagnée par Victor Dionne sur la grade dans le quartier 1 soit placée à son crédit. Adopté.

Bérard-Davis: Que le secrétaire-trésorier soit autorisé à visiter Emerson, le 28 décembre, pour la collection des taxes et qu'avis en soit donné dans le journal d'Émerson. Adopté.

Le rapport du comité des finances est adopté sur proposition des conseillers Bérard et Pelletier.

Ayotte-Davis; Que ce conseil s'ajourne sine die. Adopté.

JOSEPH BARIL,
Sec.-Trés. Mun. Montcalm.

COMMERCE

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 2 Jan. 1900.

	$ cts.	$ cts.
Beurre, frais, la lb	0 20	à 0 22
Beurre, salé, la lb	0 18	à 0 19
Fromage	0 10½	à 11½
Œufs frais, la doz	0 00	à 16
Œufs en boites, la doz	0 00	à 0 00
Patates, le minot	0 25	à 0 25
Navets, le minot	0 20	à 0 30
Carrottes, le minot	0 40	à 0 45
Panais, la lb	0 02	à 0 00
Betterave, le minot	0 30	à 0 40
Oignons, le minot	0 90	à 1 00
Choux, par douzaine	0 25	à 0 60
Oie, par lb	0 00	à 0 12
Canards, par lb	0 00	à 0 12
Dindes, par lb	0 10	à 0 12
Poulets, par lb	0 08	à 0 10
Paille, la tonne	5 00	à 8 00
Porc, abattu, par lb	0 05	à 0 06
Mouton, par lb	0 07	à 0 08
Veau, abattu, par lb	0 08	à 0 09
Veau, vif, par lb	0 05	à 0 06
Bœuf, par lb	0 04	à 0 05
GRAINS.		
Blé dur, par minot	0 58	à 60
Avoine, par minot	0 28	à 0 30
Orge "	0 28	à 0 30
FARINE.		
Farine par 100 lbs, Roller Process		1 95
" Strong Baker		1 70
" Manitoba Baker		1 50
" Imperial Baker		1 30
" Supérieure XXXX		1 05
" Nestor		90
Gru, la tonne		12 50
Son, "		9 50
BOIS ET CHARBON.		
Tremble	3 50 à	3 50
Frêne, chêne et épinette rouge	4 50 à	4 50
Charbon dur	10 0 à	10 00
Charbon mou	4 50 à	4 50
FOIN.		
Foin de prairie, 1ère qual.	4 00 à	5 00
Foin pressé, par tonne	5 50 à	6 50

The Canadian Northern Ry. Co.

Prend effet le 15 Oct. 1899.

STATIONS ET JOURS	Dép. Au Sud	Dép. Au Nord	Arr.
Winnipeg—lun, mer et ven			22 15
Winnipeg—Mar, jeu et samedi		8 00	
P. la Prairie—lun, mer et ven			20 00
Mar, jeu et samedi		10 15	
Gladstone—Lun mer et samedi	18 15		
Mar, jeu et sam		12 00	
Dauphin—Lun, mer et ven	12 40		
Mar, jeu et sam			18 00
Mer et ven à W'pegosis		6 45	
Mer et ven, de Winnipegosis			12 10
Dauphin à Swan River.. Samedi		18 50	
De Swan Rivet—Lun			12 00
W'pegosis Mer et ven	10 00		
Mer et ven			9 00
Swan River—Samedi			24 30
Lundi	6 5		

D. B. HANNA. Surintendant.

NORTHERN PACIFIC RY.

TABLE HORAIRE.

LIGNE PRINCIPALE.

Morris, Emerson, St. Paul, Chicago, Toronto, Montreal, Spokane, Tacoma, Victoria, San Francisco.
Départ (quotidien)........... 1.45 p.m.
Arrivée (quotidien)........... 1.05 p.m.

EMBRANCHEMENT PORTAGE-LA-PRAIRIE.

Portage-la-Prairie et points intermédiaires
Départ (quotidien ex. dimanche)..... 4.20 p.m.
Arrivée (quotidien ex. dimanche).... 10.25 a.m.

EMBRANCHEMENT MORRIS-BRANDON.

Morris, Roland, Miami, Baldur, Belmont, Wawanesa, Brandon; aussi Embranchechement Rivière Souris, Belmont à Elgin
Départ, Lundi, Mercredi, Vendredi ..10.40 a.m
Arrivée Mardi, Jeudi, Samedi. ...... 4.40 p.m

C. S. FEE, Agt Gén. des Pass., St. Paul. H. SWINFORD, Agt Gén. Win.

FEUILLETON DU *MANITOBA*.

POUR UN HERITAGE

No. 1

PREMIÈRE PARTIE

I

LA MAITRESSE DE CHANT

—Je suis prête, mes chères filles, à vous raconter la vie agitée de mes vingt premières années, et vous pourrez juger, par vous-mêmes, si les malheurs qui m'ont frappée depuis dix ans, la mort de votre grand-père et celle de votre mère adorée, ne sont pas venues couronner une longue série d'epreuves. Pour vous, j'ai retire de mes tiroirs ce vieux recueil, écrit pendant la courte période où mon existence a été calme.

Je n'ai besoin que d'y jeter un regard, pour reveiller en moi tous les souvenirs du passé, et il me sera facile de vous parler de cette époque éloignée où l'existence de votre grand'mère a été si troublée.

A ce mots, prononcés par une femme aux cheveux argentés, au visage exprimant la douceur, sur lequel le malheur avait laissé sa teinte mélancolique, trois jeunes filles qui travaillaient près d'une large fenêtre approchèrent leurs chaises à côté du fauteuil de leur aïeulle

—Gardez vos ouvrages, mes chères filles car mon histoire sera longue, et vos doigts agiles ne doivent pas rester inoccupés pendant tant d'heures.

La vieille dame ouvrit alors, à la première page, le manuscrit annoncé, mais il était facile de voir qu'elle n'avait pas grand besoin de cet aide, et qu'elle comptait, surtout, puiser dans sa mémoire le récit des événements passés.

—La famille de ma mère, originaire de la Gironde, où elle avait possédé jadis de grands biens, avait subi des pertes considérables, lesquels avaient réduit mes grands parents à une aisance plus que modeste, et M. et Mme de Marvy avaient dû mettre leurs fils à même de se créer une position; ma mère était leur seule fille.

Elle possédait une voix magnifique, la Providence offrait d'elle-même ce que ma grand'mère essayait vainement de trouver pour sa chère Thérèse; malheureusement, la pauvre femme s'efforçait de fermer les yeux et de ne pas reconnaître ce don du ciel; l'idée d'anxiété, et il fallut les conseils et les supplications réitérés d'un vieil ami de mon père, excellent musicien, pour qu'elle consentit à faire développer cette disposition naturelle.

Peu de temps suffirent pour convaincre Mme de Marvyqu'il y avait chez sa fille un véritable talent.

Elle avait admirablement élevé ses enfants, leur donnant, à défaut de fortune, ce qu'elle possédait elle-même, des sentiments élevés, une grande supériorité moral et des qualités très sérieuses.

Guidée par son affection filiale, Thérèse devina facilement les craintes de sa mère, et s'empressa de la rassurer.

L'idée de la scène ne l'attirait nullement, et les dangers inhérents à cette position l'effrayaient; elle déclara donc qu'elle utiliserait son talent dans les concerts, et dirigerait à son tour une école de chant.

Peu de temps après, elle fit ses début dans une réunion musicale, donnée pour une oeuvre de charité; toute la ville y assistait.

Comme dans la plus grande partie de nos départements du Midi, la musique compte à Bordeaux de nombreux amateurs, et la population est, sur ce point, d'une excessive sensibilité.

La nouvelle venue pouvait donc toute craindre d'un public fanatique, prêt à critiquer la médiocrité; aussi la pauvre enfant commença-t-elle son morceau avec une émotion si vive, qu'elle faillit perdre le charme de l'exécution, mais s'apercevant malgré elle de l'attention bienveillante dès la seconde phrase musicale, elle retrouva toute la sonorité et la sûreté de sa voix.

Elle fut cependant impressionnée du silence religieux avec lequel on l'écouta, son coeur battit, mais son chant ne s'en ressentit plus; la dernière note résonnait encore en vibrations harmonieuses dans l'immence salle, qu'un déluge de bravos la fit tressaillir.

Elle s'aperçut alors que ce qu'elle avait pris pour de l'indifférence n'était que le résultat de l'admiration contenue.

Dès le second concert, la réputation artistique de Thérèse fut établie; plusieurs théâtres lui firent des offres inattendues, pour une époque où le talent n'était pas payé aussi généreusement qu'aujourd'hui.

La réponse fut simple mais positive, la jeune chanteuse ne laissait aucun espoir, ni pour le présent ni pour l'avenir. L'école de chant qu'elle avait ouverte fut adoptée, en quelques semaines, par les plus aristocratiques familles, et un avenir d'espérance brilla à ses yeux.

Une jeune fille de Bordeaux, Mlle Mathile de Sermois, orpheline de mère, avait voulu assister à ce cours, mais le baron de Sermois, qui adorait son unique enfant, la sachant sans guide maternel dans le monde, préférait qu'elle reçut ses maîtres chez elle, sans aller prendre ses leçons au dehors, où une femme de chambre seule l'accompagnerait.

Mathile de Sermois avait entendu tellement vanter Mlle de Marvy par ses compagnes, qu'elle fut réellement peinée de ne pouvoir participer aux leçons.

Le baron écouta en silence ses plaintes à ce sujet, et se promit de satisfaire son enfant aimée, autant que ce lui serait possible, sans déroger à la règle de conduite qu'il s'était imposée depuis la mort de sa femme.

Il se présenta chez ma grand'mère pour abtenir que Thérèse consentit à donner, chez lui, des leçons à sa fille, bien qu'il sût que la jeune maîtresse refusait absolument de prendre des élèves en dehors de son école.

Il rencontra donc, dès sa première phrase un obstacle sérieux; la mère, pas plus que la fille voulait changer leur manière d'agir; mais le baron, frappé de la distinction innée des deux femmes, de leur langage élevé et réservé, insista vivement, et mit enfin en avant sa dernière ressource.

—Réfléchissez, Mademoiselle, dit-il; ma fille est orpheline depuis l'âge de dix ans, âge auquel une mère devient indispensable. J'ai dû, pour remplacer ma pauvre femme, autant que cela était en mon pouvoir, me faire le guide, le conseiller de mon enfant, mais, je le sens bien, un père ne peut entièrement suppléer à la vigilance d'une mère.

D'une autre côté, des occupations sérieuses m'empêcheraient d'accompagner toujours Mathilde, et, quelque confiance que j'aie dans la gouvernante que je lui ai donnée, je n'aime pas voir ma fille seule, avec cette femme dans les rues de Bordeaux. C'est peut-être un excès de précautions mais je suis convaincu que madame votre mère me comprendra. Il serait malheureux que ma fille fût privée des leçons d'un maître tel que vous, parce que la mort de sa mère lui ôté la liberté de venir vous trouver.

J'approuve, en thèse générale, le parti que vous avez pris, mais serait-ce trop, vous demander de faire une exception pour mon enfant?

—Thérèse donnera des leçons à Mlle de Sermois, Monsieur, dit Mme Marvy avec dignité, je ne vous demande, en retour, qu'une seule chose, c'est de dire la vérité à tous ceux qui s'étonneraient de cette exception à la règle établie chez nous.

Il fut convencu que la jeune artiste irait trois fois par semaine chez sa nouvelle élève, mais il s'écoula peu de temps avant que ces deux jeunes filles, faites pour s'apprécier et se comprendre, ressentissent une mutuelle affection.

Le baron qui, jusqu'à ce jour, n'avait jamais rencontré pour sa fille une amie possédant les vertus qu'il désirait trouver dans les compagnes de Mathilde, avait vite reconnu le mérite et l'esprit sérieux de la maîtresse de chant.

Ayant pris des renseignements sur la famille de Marvy, il resta convaincu qu'il devait laisser ces deux coeurs s'épancher librement, et bientôt Thérèse devint, à ses heures de liberté, la campage assidue de Mlle de Sermois.

Souvent les deux jeunes personnes passaient leurs soirées ensemble à faire de la musique, et lorsque, tous les quinze jours, le baron réunissaient quelques amis, Thérèse était toujours invitée ainsi que sa mère, dont M. de Sermois avait apprécié les hautes qualités. Bref, jamais dans cet intérieur l'artiste ne fut traitée autrement que comme l'amie de la maîtresse de la maison.

Il ne venait dans ces réunions que quelques rares invités, choisis avec soin par le père prudent, et ce n'est qu'en raison d'une ancienne intimité de famille que le comte de Kernac, jeune et célibataire, y fut admis. Du reste, le comte, d'une santé délicate, menait une vie de régularité étonnante chez un homme jeune et riche, et il ne semblait pas surprenant de le voir parmi les invités sérieux du baron.

Orphelin de bonne heure, avec un frère de quatre ans plus jeune que lui, et possesseur d'un patrimoine relativement modeste, le comte s'était vu, au moment où il y pensait le moins, à la tête d'une fortune princière, que lui léguait un parent éloigné, à la condition qu'il ajouterait le nom de Kernac à celui de Chollet.

Certes si la capricieuse fortune avait consiencieusement étudié les deux frères, ce n'est pas à Raoul qu'elle eût accordé ses dons, car le jeune homme rangé et économe, suffisait largement à ses goûts avec sa part de l'héritage paternel, tandis que le cadet, joueur invétéré, n'arrivait jamais au tiers de l'année sans avoir absorbé tous ses revenus.

Dès que cette fortune inespérée lui était échue en partage, Raoul avait constitué à son frère Henri une rente suffisante pour lui permettre de mener une vie luxueuse; mais, peut-on compter sur la solidité d'un avenir, dont la base repose sur cette folle passion du jeu?

Raoul n'obtint de son frère aucun changement de vie, il ne fit que fournir un nouveau combustible à ce foyer incandescent.

Le frère cadet, cœur sec et envieux, employait les dons du comte à satisfaire sa passion, et lorsqu'il avait englouti, en quelque nuits, des sommes énormes, aulieu de ressentir la moindre reconnaissance de ce que faisait pour lui Raoul, il maudissait le sort qui avait destiné les millions à son aîné. il en arrivait même à spéculer, en pensée, sur la fragile santé du comte de Kernac, car il n'ignorait pas une clause du testament qui disait qu'en cas de mort de Raoul sans héritier légitime, ou en cas décès de l'héritier, la fortune et le nom reviendraient au cadet, chargé de perpétuer la race,

Henri de Chollet avait obtenut d'aller passer les mois de chasse dans la propriété de Kernac, en Bretagne, où il espérait pouvoir mener la vie de grand seigneur, pendant que le jeune comte restait à Bordeaux le climat plus doux de cette région étant favorable à sa santé.

A Suivre.